## AVENANT N° 4 DU 1er JANVIER 2019

## A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES GARAGES DU CANTON DE VAUD DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012

Les parties signataires ont convenu les dispositions suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

## **Article 35 - ADAPTATION DES SALAIRES**

Pour les employés en service au 1er janvier 2018 soumis à la convention collective de travail, les salaires effectifs sont augmentés mensuellement de 60 francs.

Ainsi fait à Paudex, le 5 décembre 2018, en sept exemplaires originaux.

Le président Nicolas LEUBA UPSA-VD Union vaudoise des garagistes (UVG)

Le secrétaire Jean-Luc PIRLOT

La Présidente Vania ALLEVA **UNIA** secrétariat central

Le vice-président Aldo FERRARI

Le secrétaire régional Yves DEFFERRARD **UNIA région Vaud** 

Secrétaire syndical Noé PELET